



Temps d'exigibilité d'une dette

Par **montlieu**, le **22/02/2013 à 15:02**

Bonjour,rnrnJe reviens sur ce forum, n'ayant pas abouti dans mes recherches internet. Suite à un jugement, ma locataire doit payer sa dette et des indemnités en surplus. Cette dernière étant sans travail et n'ayant pas l'intention d'en chercher m'a dit qu'au bout de cinq ans elle ne serait plus obligée de me payer. Je ne trouve aucun texte de loi sur ce sujet, si quelqu'un peut me renseigner...rnMerci d'avancernCordialement

Par **amajuris**, le **22/02/2013 à 18:43**

bjr,rnun jugement est applicable pendant 10 ans.rndonc votre locataire se trompe, en l'absence de jugement les dettes de loyer se prescrivent effectivement par 5 ans.rnvous pouvez demander à un huissier de faire exécuter le jugement au moyen de saisie (compte bancaire, saisie-vente), le tout au frais de votre débiteur.rncdt

Par **montlieu**, le **07/03/2013 à 13:58**

Bonjour, rnmerci pour le renseignementrnrcordialement